

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE VÉGÉTALISATION

Le permis de végétaliser fait l'objet d'une convention autorisant le pétitionnaire à occuper temporairement l'espace public.

Ainsi, une fois la demande de permis de végétaliser réceptionnée par le service Environnement et Cadre de Vie de la ville, ce dernier se réserve le droit de refuser la demande si elle n'est pas jugée opportune.

Le pétitionnaire recevra sous 30 jours ouvrés un courrier attestant de l'acceptation ou du refus du permis de végétaliser accompagné en cas d'acceptation d'une convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Le pétitionnaire recevra aussi un panneau « Permis de végétaliser » à afficher obligatoirement sur le lieu concerné.

Le permis de végétalisation sera délivré au pétitionnaire pour une durée de 3 ans.

Une fois complété, merci de renvoyer ce dossier à l'adresse suivante :

Mairie de Deuil-la-Barre
Développement Durable
36, rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-La-Barre

Ou par courriel, en pièce jointe, une fois le formulaire renseigné et enregistré à :

developpement-durable@deuillabarre.fr

Identité du demandeur :

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Qualité (particulier, association, commerçants, etc...) :

Choisissez un élément.

Pour une demande de permis de végétaliser située au droit d'une habitation :

Statut : Choisissez un élément.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le pétitionnaire reconnaît avoir lu la charte jointe à la présente demande et y adhérer.

Il demeure entièrement et seul responsable des dommages qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement de ses éléments de végétalisation.

Il devra pouvoir justifier d'une attestation d'assurance en responsabilité civile le garantissant contre les conséquences de ces dommages.

Lieu à végétaliser (adresse) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Description du type de végétalisation :

- Pied(s) d'arbre(s) végétalisé(s)
- Jardinière(s) ou bac(s) sur voie publique
- Pied de mur
- Autres dispositifs de végétalisation (préciser)

Date prévue d'installation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Description du projet de végétalisation (dimensions, matériaux utilisés, liste des végétaux etc...):

Croquis du projet (joindre des photos du lieu à végétaliser) :

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature :

Partie réservé à l'administration

Observation :

Validation

Refus

N° de permis de végétaliser :

Autorisation pour 3 ans, à partir du :

Alain CHABANEL

**Maire Adjoint délégué au développement durable,
à l'environnement et au cadre de vie**